

Décision

Générale

colonial

Décision n° 573 du 15 avril 1946

n° 573

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien Oumar Barre de la compagnie de milice indigène, n° mle 1243. a été libéré du service actif pour fin de contrat pour compter du 6 avril 1946.